

Arcueil, le 15 AVR. 2016

CHAMPIONNAT NATIONAL
de PÉTANQUE DOUBLETTES
MIXTES et TRIPLETTES
de la FCD
les 25 et 26 juin 2016
à BESANÇON (Doubs)

N° 1054 /FCD/Sports

Affaire suivie par Catherine MACQUET

☎ : 01.79.86.34.88 ou 821.947.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Réf. : - Règlement particulier du challenge national de pétanque doublettes mixtes et triplettes saison 2015/2016 diffusé sous le n° 3047/FCD/Sports du 1^{er} septembre 2015

- P.J. :**
- Annexe 1.1 : Formulaire d'inscription Doublettes mixtes (*à renseigner par les ligues*)
 - Annexe 1.2 : Formulaire d'inscription Triplettes (*à renseigner par les ligues*)
 - Annexe 2 : Formulaire d'accueil (fichier Exel **avec 2 onglets** ci-joint *à renseigner par les clubs qualifiés*)
 - Annexe 3 : Programme
 - Annexe 4 : Règlement simplifié épreuve tir de précision
 - Annexe 5 : Formulaire d'autorisation parentale de participation
 - Annexe 6 : Formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle antidopage
 - Annexe 7 : Formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image des mineurs
 - Annexe 8-A : Tarifs des remboursements des frais de déplacement pour les manifestations sportives adoptés lors du comité directeur du 20 septembre 2013
 - Annexe 8-B : Demande de remboursement des frais de déplacement
 - Annexe 9 : Information pour l'accès aux terrains de la Pétanque Franc-Comtoise ainsi qu'aux lieux de restauration et d'hébergement
 - Annexe 10 : Challenge du fair-play
 - Annexe 11 : Charte du Sport français pour le développement durable

**CETTE NOTE D'ORGANISATION A ÉTÉ DÉPOSÉE
DANS L'ESPACE DOCUMENTAIRE "SYGELIC" DE VOTRE CLUB.**

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de pétanque doublettes mixtes et triplettes de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroulera les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

Cette compétition initialement intitulée "challenge" devient "championnat".

Cette manifestation a été confiée à la ligue du Centre-Est avec le concours du **CSAMB** (Club Sportif et Artistique Militaire de Besançon) et de l'Association Pétanque Franc Comtoise.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat national de pétanque de la FCD cité en référence, ainsi qu'au règlement en vigueur de la Fédération française de pétanque et de jeu provençal (FFPJP).

2.1. Ligue organisatrice

Ligue Centre-Est de la Fédération des clubs de la défense

Impasse Hélène BOUCHER

21600 OUGES

Tél : **03.80.65.20.73** - Fax : **03.80.38.10.58** - Courriel : ligue-cebfc@wanadoo.fr

Président ligue : Mr Jean-Pierre POULLEAU

Président délégué chargé des manifestations sportives : Mr René LACAILLE.

 : **06.62.07.20.83**

Courriel : rene.lacaille@neuf.fr

2.2. Clubs support

✓ **CSAMB** (Club Sportif et Artistique Militaire de Besançon)

Quartier annexe Lyautey

82, avenue Clémenceau -BP 51537

25009 BESANÇON Cedex

Président : Colonel PARAHY

Responsable de l'organisation : Mr Patrick OUSSET

 : **06.13.34.31.25** - Courriel : patrickousset@yahoo.fr

✓ **Association Pétanque Franc-Comtoise**

68, chemin des Planches

25000 BESANÇON

Président : Mr Patrick FRACHEBOIS

 : **06.87.24.33.59** - Courriel : fracheboispatrick@yahoo.fr

2.3. Conseiller technique sportif national de la FCD (CTSN)

Mr Patrice DEBRAYE

Le Clos des Vignes

69, rue d'Uzès

30130 PONT SAINT-ESPRIT

 : **06.62.20.97.35** - Courriel : patrice.debraye@yahoo.fr

2.4. Conseiller technique sportif régional de la ligue Centre-Est (CTSR)

Mr Ludovic ROUVELIN

7, Allée du Vallon

25480 ECOLE-VALENTIN

 : **06.89.20.24.55** - Courriel : ludovic-25000@hotmail.fr

2.5. Déroulement du séjour

La compétition se déroulera sur les terrains extérieurs de la Pétanque Franc Comtoise, 68 chemin des planches - 25000 BESANÇON.

Le début de la compétition est fixé au samedi 25 juin 2016 à 08h00.

Le premier tour est disputé par poules.

Les éliminés du premier tour pourront participer à un concours annexe organisé sur place.

Il est **interdit du fumer** sur les jeux.

Seules les toilettes mobiles mises à disposition devront être utilisées.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Accueil

L'accueil des équipes s'effectue le vendredi 24 juin 2016 de 15h00 à 19h00 sur le site de la compétition ;

3.2. Hébergement - Alimentation

3.2.1. Hébergement

- ✓ *Hôtel IBIS Budget Besançon Ouest*
ZAC de Châteaufarine - 6, Rue Louis Aragon - 25000 Besançon
- ✓ *Hôtel IBIS Budget Besançon Nord*
1, rue de la Poste - 25048 Besançon

3.2.2. Restauration

Cercle de la Légion de Gendarmerie de Franche-Comté
26, rue des Justices - 25000 Besançon

Toutes les réservations pour l'hébergement et l'alimentation seront faites, **par les clubs**, en complétant le formulaire d'accueil (annexe 2). Celui-ci doit être retourné **avant le 27 mai 2016, terme de rigueur**.

Le club ou l'équipe qui n'accepte pas les propositions faites par l'organisateur n'est pas remboursé(e) des frais engagés de sa propre initiative.

Le forfait comprend :

- dîner du 24 juin, nuit du 24 au 25 juin, petit-déjeuner du 25 juin, déjeuner du 25 juin,
- dîner du 25 juin, nuit du 25 au 26 juin, petit-déjeuner du 26 juin, déjeuner du 26 juin.

3.3 Transport

Les compétiteurs devront être autonomes, car l'organisation n'a pas prévu de transports groupés sauf cas exceptionnel.

Le ravitaillement en carburant n'est pas possible en milieu militaire.

3.4. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation sera assuré par une équipe de la Croix rouge conformément au règlement médical de La fédération (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonctions des possibilités locales et institutionnelles.

Un défibrillateur sera, en plus, à disposition.

3.5. Lutte contre le dopage

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place les locaux nécessaires au contrôle antidopage (un pour les féminines et un pour les hommes) et son équipe d'escortes.

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du **formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle antidopage** (annexe 6).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

4.1. Participation des clubs associés

Conformément aux conventions déjà signées avec l'ANORGEND, l'ANRAT et l'ACOMAR, ces associations peuvent se présenter à cette manifestation au titre de leur club sous la condition que leurs adhérents compétiteurs soient titulaires de la licence FCD 2015/2016.

Les conditions d'inscription et de participation sont identiques à celles de nos clubs et de leurs adhérents.

4.2. Inscriptions

Les ligues feront parvenir à la FCD, par courriel dans un premier temps, puis par voie postale, les formulaires d'engagement (cf. annexes 1.1 et 1.2) **avant le 20 mai 2016, terme de rigueur**, accompagnés du montant des droits d'inscription.

Une copie doit être **impérativement** adressée au CTSN Pétanque ainsi qu'à la ligue Centre-Est, ligue organisatrice.

4.3. Droit d'engagement

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

✓ **220 €** pour les doublettes qualifiées,

✓ **330 €** pour les triplettes qualifiées

Une copie doit être adressée au CTSN Pétanque ainsi qu'à la ligue Centre-Est.

4.4. Caution

Un chèque de caution de **50 € par participant compétiteur, libellé à l'ordre de la FCD**, est à adresser à la FCD par les clubs et également joint au formulaire d'accueil (annexe 1). Ce chèque sera retourné par la FCD au club après vérification du respect de ses demandes de repas et d'hébergement.

IMPORTANT : Le chèque de caution global sera **impérativement** établi par le club pour ses participants. Ces derniers peuvent également établir individuellement le chèque de caution, chacun pour ce qui le concerne.



Dans le cas d'un chèque de caution GLOBAL émis par un des participants, les inscriptions se verront refusées.

NOTA : Toute annulation de participation non motivée ne fera l'objet d'un remboursement.

Aucun dossier incomplet ne sera enregistré.

4.5. Accompagnateurs officiels

Les accompagnateurs « Jeunes » (1 pour 8 jeunes) et, éventuellement, le chauffeur de car, seront obligatoirement titulaires de la licence FCD 2015/2016. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.

Ils devront impérativement être inscrits sur la fiche d'accueil (annexe 2).

4.6. Accompagnateurs non officiels

Pour ce qui concerne les accompagnateurs non pris en compte par la FCD, la mention « ANPEC » devra être portée dans la colonne du formulaire d'accueil (cf. annexe 2).

Le forfait Accompagnateur comprenant ces mêmes prestations est fixé à 140 €.

Cette somme est réglée par chèque à l'ordre de la FCD et doit impérativement être adressée au bureau Activités sportives de la FCD avec le formulaire d'accueil **et impérativement** copie au responsable de l'organisation, **Mr René LACAILLE**. **A défaut, aucune réservation ne sera effectuée.**

4.6. Remboursement des frais de déplacements

Les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement sont précisées en annexe 8-A.

Les demandes de remboursement des frais (cf. annexe 8-B) relatifs au déplacement des équipes sont à adresser aux services de la FCD, **impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, soit le 31 juillet 2016**, sous peine de non-remboursement.

Attention : Compte tenu de l'accroissement régulier des charges supportées par la fédération en matière de remboursement des frais de déplacement, un contrôle strict doit être réalisé afin de canaliser ces charges.

Dorénavant, les services de la fédération procéderont à une vérification approfondie des dépenses à rembourser.

Dès lors, et pas avant d'avoir l'intégralité des demandes de remboursement des compétiteurs d'un même club, le contrôle portera sur l'opportunité des moyens de transport utilisés, en fonction de l'annexe citée supra.

Il est rappelé, enfin, que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales, la FCD prend en charge une partie des frais d'hébergement dans la limite de 26 €, des frais de repas dans la limite de 13 € et des petits déjeuners (intégralement) par personne autorisée pendant la durée du transport (une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour).

Le transport collectif est privilégié.

4.7. Contrôle des documents

Les participants doivent présenter la licence de La FCD faisant apparaître clairement la détention par le club d'origine d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique de la pétanque en compétition **(date du certificat obligatoire au verso de la licence) ; la photo est obligatoire.**

Il est rappelé que **pour les joueurs (-euses) extérieur(e)s** à la défense (1 maximum par équipe), il est appliqué les dérogations précisées en l'article 2.4. du règlement particulier rappelé en référence.

AUCUN COMPÉTITEUR NE SERA ADMIS À PARTICIPER AU CHAMPIONNAT S'IL N'EST PAS EN POSSESSION DE LA LICENCE DE LA FÉDÉRATION AINSI QUE DU CERTIFICAT MÉDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA PÉTANQUE EN COMPÉTITION POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.

Un duplicata peut être imprimé directement par le club dans son espace "SYGELIC".

4.8. Participation des jeunes de moins de 18 ans (éventuellement)

Les responsables d'équipes doivent être en possession des autorisations parentales de participation (annexe 5).

5. ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents.

Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de leur assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

6. SANCTIONS SPORTIVES

Les arbitres de la FFPJP désignés pour officier au cours de cette compétition sont habilités à prononcer dans leurs domaines de compétence, les sanctions prévues par le règlement officiel de pétanque.

Conformément à l'article 40 du ROP, un jury de 3 à 5 personnes sera constitué pour étudier les cas non prévus par le règlement et nécessitant une décision immédiate. Elle sera sans appel.

Par ailleurs, conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organes de la fédération suivants :

- Organe disciplinaire de première instance : Ligue
- Organe disciplinaire de deuxième instance : Fédération

Ces organes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- L'organe disciplinaire de ligue est compétent en première instance pour toute infraction commise par un membre licencié de la fédération sur le territoire de la ligue concernée par l'organisation de la manifestation, quelle que soit la ligue d'appartenance du membre concerné.

- L'organe disciplinaire de deuxième instance est compétent pour statuer sur les décisions de première instance frappées d'appel.

En cas d'événement grave, le comité directeur de la FCD peut demander l'extension des sanctions à la fédération française de pétanque et de jeu provençal (FFPJP).

7. CHALLENGE DU FAIR-PLAY

Cette compétition entre dans le cadre du challenge cité en annexe 11.

8. CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION

Cette année, un championnat de tir de précision est proposé, en parallèle, à tous les participants. Le règlement est joint en annexe 4.

9. DROITS A L'IMAGE PENDANT LA COMPÉTITION

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

Pour les mineurs, les parents ou responsables légaux devront impérativement remplir la fiche jointe en annexe 7 et la retourner avec le formulaire d'accueil (annexe 2).

10. DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

11. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en concertation avec le CTSN et le club support, adresse :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- via www.lafederationdefense.fr/faites-la-une, le **1^{er} jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers “.jpg” (compression moyenne), ainsi qu'un lien éventuel vers le site de l'organisation (cf. § “Instructions techniques”) ;
- via inonet@lafederationdefense.fr, **dans les 15 jours**, un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine “.jpeg” > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

12. COMPTE-RENDU

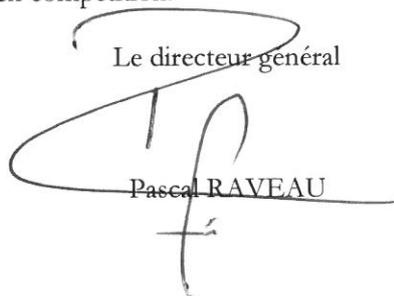
A l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de La fédération un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national, en collaboration avec le président du club support, adresse au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition.

13. PROTECTION DE LA SANTE

La délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la pétanque.

En cas de pratique multiple, il est obligatoire de présenter l'attestation médicale de la discipline concernée attestant l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition.

Le directeur général

Pascal RAVEAU

Destinataires (par courriel) :

- Présidents de ligues/FCD
- Président(e)s des clubs des équipes qualifiées/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)*
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Pétanque"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Membres du comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Pétanque"/FCD
- Commissaire aux sports militaires commandant le Centre national des sports de la défense de Fontainebleau
- Président du club support
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau communication/FCD

(*) A l'attention des président(e)s de clubs :

Vous pouvez désormais retrouver tous les courriers issus de la FCD dans l'espace documentaire de votre espace "SYGELIC".

ANNEXE 2
FORMULAIRE D'ACCUEIL
(à renseigner par les clubs qualifiés)

CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

À retourner avant le 27 mai 2016, terme de rigueur

INSCRIPTIONS A L'AIDE DU FICHER EXEL CI-JOINT

!!! 2 ONGLETS « !!!

1 onglet ⇒ Doublettes mixtes (2 pages)

1 onglet ⇒ Triplettes (2 pages)

Cf. exemples en fin de note

Destinataire :

- FCD - Bureau activités sportives (avec les chèques de caution et, éventuellement, du forfait "Accompagnateur non officiel ANPEC")

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - 94114 ARCUEIL Cedex

Dans un premier temps, par courriel : c.macquet@lafederationdefense.fr

Copies à (IMPÉRATIVEMENT) :

- Ligue Centre-Est de la FCD - Courriel ligue-cebfc@wanadoo.fr
- Mr. Patrick OUSSET, responsable organisation au CSAMB - Courriel : patrickousset@yahoo.fr
- Mr. René LACAILLE, Président délégué chargé des manifestations sportives - Courriel : rene.lacaille@neuf.fr
- Président de la ligue dont relève le club

Les concurrents qui ne présenteront pas leurs licences de la FCD ne pourront prendre part à l'épreuve et ne seront pas remboursés des frais engagés.

**ANNEXE 3
PROGRAMME**

**CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)**

VENDREDI 24 JUIN 2016

- De 15h00 à 19h : - Accueil des participants aux terrains de la Pétanque Franc-Comtoise
68, chemin des Planches - 25000 Besançon
- Contrôle des licences par le CTSN et remise des badges et dossiers d'accueil
- A partir de 19h30 : - Dîner au mess de la Légion de Gendarmerie de Franche-Comté
Chemin des Justices - 25000 Besançon.

SAMEDI 25 JUIN 2016

- 08h00 (environ) : - Jet du but du championnat de pétanque doublettes mixtes et triplettes
- De 12h00 à 13h30 : - Déjeuner au mess de la Légion de Gendarmerie de Franche-Comté
Chemin des Justices - 25000 Besançon.
- 14h00 : - Reprise des parties
- A partir de 19h30 : - Dîner au mess de la Légion de Gendarmerie de Franche-Comté
Chemin des Justices - 25000 Besançon.

DIMANCHE 26 JUIN 2016

- 08h00 (environ) : - Jet du but du championnat (finales)
- 12h30 : - Proclamation des résultats, remise des récompenses et vin d'honneur suivi du repas au mess de
la Légion de Gendarmerie de Franche-Comté
Chemin des Justices - 25000 Besançon.
- 14h30 : - Départ des participants

ANNEXE 4
RÈGLEMENT SIMPLIFIÉ ÉPREUVE DE TIR DE PRÉCISION
CATÉGORIE JEUNES - SENIORS

CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

1 - Terrain de jeu

Le terrain de jeu utilisé est celui prévu par le R.P.J. (art.5 et figures 1-5). Il y a un cercle de 1 mètre de diamètre où sont situés les objets, et **2 cercles de 50 cm.** environ pour la position du tireur, - 7 mètres et 9 jeunes et senior.

2 - Cibles et obstacles

Ils sont placés comme indiqué sur le schéma figures 1-5, à l'intérieur d'un cercle de 1 mètre de diamètre. Les objets sont séparés, dans le cas où il y en aurait au minimum 2, **de 20 centimètres d'écart**, d'une extrémité des cibles à l'autre extrémité des obstacles, sauf dans la figure 3 où là, l'espace entre la cible et les obstacles est ramené à 3 cm (tir de précision).

Les boules cibles sont toujours placées au centre des cercles de cible, **soit à 6,5 mètres et 8,5 mètres. Le but cible est placé de la même manière au centre de la cible.**

3 - Matériel utilisé

- a) boules cibles, figures 1, 2, 3 et 4. Elles ont toutes un diamètre identique de 74 mm, un poids de 700 grammes et elles sont lisses. Elles sont de couleur claire.
- b) but cible, figure 5. Il a un diamètre identique à celui de la figure 2. Il est de couleur claire.
- c) boules obstacles, figures 3 et 4. Elles sont identiques au point a) ci-dessus. Elle est de couleur foncée.
- d) but obstacle, figure 2. Il a un diamètre identique à celui de la figure 5. Il est de couleur foncée.
- e) cercles de 1 mètre de diamètre pour matérialiser la cible.
- f) cercles de lancer de 50 cm.

4 - Validité du tir

Le tir est valable lorsque l'impact du tir se situe à l'intérieur du cercle où se trouvent les cibles et obstacles.

- Marque 1 point** : - Le tir est valable lorsque la boule cible est touchée régulièrement sans quitter le cercle.
- Pour les **figures 2 et 4**, si l'objet obstacle est touché au retour de la boule de tir, quelles que soient les positions de la boule cible, du but ou boule obstacles ainsi que la boule de tir.
 - Pour la **figure 3**, si l'impact du tir est la boule cible et que la boule obstacle noire est touchée.

- Marque 3 points** : - Le tir est valable lorsque l'objet (**ou l'un des deux objets**) touché régulièrement quitte définitivement le cercle. Ceci pour les **figures 1, 2, 3 et 4**. Pour les **figures 2,3 et 4**, les boules ou but obstacles ne doivent pas bouger.
- Le tir est valable (**figure 5**) si le but cible est touché régulièrement et ne quitte pas le cercle où il était situé.

- Marque 5 points** : - Le tir est valable si la boule de tir ne quitte pas l'emplacement du cercle où sont situés les cibles et obstacles (carreau) **figures 1, 2, 3 et 4**. Pour les **figures 2, 3 et 4** les boules ou but obstacles ne doivent pas bouger.
- Le tir est valable (**figure 5**) si le but cible quitte le cercle où il était situé après avoir été régulièrement touché.

Marque maximum d'une série 100 points.

5 - Déroulement de l'épreuve

Chaque tireur doit effectuer une série complète de 20 tirs de la figure 1 à la figure 5 avec **2 TENTATIVES par DISTANCE**. Un juge tiendra la feuille de contrôle des points et le reste de l'équipe du tireur remettra les objets en place pour leur coéquipier. Les adversaires tirent l'un après l'autre depuis la figure 1 à la première distance, jusqu'à la figure 5 à seconde distance. Ils ont 30 secondes au maximum par boule tirée. Pour les confrontations à 2 joueurs, on procédera à une série de 5 tirs, 1 par figure à 6 mètres uniquement, soit un nouveau décompte de points, maximum 25 points, ceci dans le même ordre de passage du match. En cas de nouvelle égalité on refera le même procédé. Si la confrontation s'effectue dans le cadre d'une qualification, ce sera le nombre de fois 5 points réussis par cible et ensuite le nombre de fois 3 points réussis par cible qui seront déterminants.

Un juge par terrain est nécessaire pour annoncer aux marqueurs le résultat. De plus, un juge, un arbitre ou un officiel contrôlera la position des pieds dans le cercle de position du tireur. (1 arbitre ou officiel pour les 2 terrains).

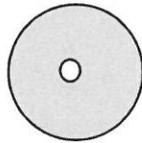
CONCOURS DE POINTS

LIEU :

NOM - PRÉNOM :

		CARREAU	RÉUSSI	TOUCHÉ	NUL
7 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
8 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

Figure 1

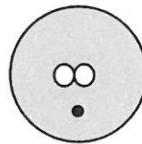


POINTS

		CARREAU	RÉUSSI	TOUCHÉ	NUL
6 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
7 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

7 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
9 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

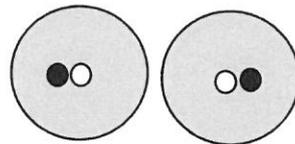
Figure 2



6 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
8 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

7 m	POINTS	5	3	1	0
9 m	POINTS	5	3	1	0
7 m	POINTS	5	3	1	0
9 m	POINTS	5	3	1	0

Figure 3



6 m	POINTS	5	3	1	0
7 m	POINTS	5	3	1	0
6 m	POINTS	5	3	1	0
7 m	POINTS	5	3	1	0

7 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
9 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

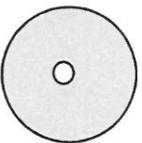
Figure 4



6 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
7 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

7 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
9 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

Figure 5



6 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0
7 m	POINTS	5	3	1	0
	POINTS	5	3	1	0

TOTAL des POINTS

--	--

ARBITRE :

SIGNATURE :

ARBITRE :

SIGNATURE :

ANNEXE 5
FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION

CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

Nom du club : _____

Enfant :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / VILLE : _____

Coordonnées de la personne à joindre en cas de problème :

NOM : _____ Prénom : _____

Domicile : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Mobile : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Bureau : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

POUR LES MINEURS

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) : _____

Tuteur légal AUTORISE mon enfant : _____

Né (e) le : _____ à : _____

A participer à la compétition qui se déroulera à : BESANÇON (Doubs)

Du : 24 juin 2016 Au : 26 juin 2016

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) : _____

Mutuelle : _____

Signature du tuteur légal
(précédée de la mention "lu et approuvé" manuscrite)

ANNEXE 6
AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES
MINEURS

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) :

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :

Fait àle

Signature du tuteur légal :
avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

N.B : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

ANNEXE 7
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE SUR LES MINEURS

CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) :

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):
.....

- Autorise (*)

- N'autorise pas (*)

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce à son droit à l'image.

Fait àle

Signature du tuteur légal :
avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

FICHE A RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION

() Rayé la mention inutile*

ANNEXE 8-A
TARIFS DES REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ADOPTÉS LORS DU
COMITÉ DIRECTEUR DU 20 SEPTEMBRE 2015

Le kilométrage sera calculé sur la base du trajet
“CLUB / LIEU de la MANIFESTATION” Aller-Retour

MODE TRANSPORT	TYPE DE DÉPLACEMENT	REMBOURSEMENT
VOIE ROUTIÈRE	Déplacement motorisés ≤ 100 km A/R	Pas de remboursement
	Déplacements motorisés individuels > 100 km A/R	0,06 €/km à partir du 101 ^{ème} kilomètre
	Déplacement en covoiturage > 100 km A/R (pour 2 à 5 passagers)	0,12 €/km à partir du 101 ^{ème} kilomètre
	Déplacement en véhicule 9 places > 100 km A/R (pour 5 à 9 passagers)	0,16 €/km à partir du 101 ^{ème} kilomètre
	Déplacement en transport en commun > 100 km A/R (pour + de 9 passagers)	Frais réels

MODE TRANSPORT	TYPE DE DÉPLACEMENT	REMBOURSEMENT
VOIE FERRÉE	Déplacement en voie ferrée au tarif militaire ≤ 100 km A/R	Frais réels
	Déplacements en voie ferrée au tarif SNCF	0,07 €/km (nombre de passager > 4)
		0,12 €/km (nombre de passager ≤ 4)

CAS PARTICULIERS :

MODE TRANSPORT	REMBOURSEMENT
VÉHICULE de LOCATION	Frais de location et du remboursement kilométrique tel que défini ci-dessus. NOTA : Le déplacement par véhicule de location ne peut être admis que si une demande préalable est faite pour accord à la FDC - Bureau activités sportives
AVION	Le déplacement en avion n'est pas admis pour les clubs de la métropole.

ANNEXE 8-B
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

Document obligatoire à toute demande de remboursement

Nom du Club (**intégralement**) : _____

N° d'affiliation à La fédération : ____/____/____

Nom du responsable : _____

N° de téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ N° de télécopie : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

DÉPLACEMENT PAR (cocher la case utile) :

- Voiture Minibus SNCF Autre (préciser) _____

Date et heure de départ de l'unité ou établissement	:	
Date et heure d'arrivée à BESANÇON	:	
Date et heure de départ de BESANÇON	:	
Date et heure d'arrivée de l'unité ou établissement	:	
Kilométrage effectué (aller et retour)	:	

	NOM	PRÉNOM	N° licence de la FCD	Militaire (*)	Civil (*)
CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE					
	NOMBRE TOTAL :				

(*) Cochez la case correspondante

	NOM	PRÉNOM	N° licence de la FCD	Militaire (*)	Civil (*)
CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE					
		NOMBRE TOTAL :			

(*) Cochez la case correspondante

FRAIS DE TRANSPORT

Date du transport	Factures (*)	Montant	Nombre de km parcourus

TOTAL FRAIS DE TRANSPORT :

FRAIS D'HÉBERGEMENT EN COURS DE DÉPLACEMENT (trajet supérieur à 1.000 km aller-retour)

Date du transport	Factures (*)	Montant	Observations

TOTAL FRAIS D'HÉBERGEMENT :

(*) Seuls les originaux des factures seront pris en considération.

TOTAL À REMBOURSER:

Fait à _____, le _____

Nom et signature du président du club :

NOTA : JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN LES ORIGINAUX DES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES.

**DOCUMENT À RETOURNER DÈS LA FIN DE LA COMPÉTITION.
AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ
POSTÉRIEUREMENT AU 31 juillet 2016**

Destinataire :

FCD - Bureau Comptabilité - Championnat national de Pétanque doublettes mixte et triplettes 2016
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300
94114 ARCUEIL Cedex

ANNEXE 9
PLAN D'ACCÈS AUX TERRAINS DE LA PETANQUE FRANC COMTOISE
ET AUX SITES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

CHAMPIONNAT NATIONAL DE PÉTANQUE DOUBLETTES MIXTES ET TRIPLETTES
de la FÉDÉRATION des CLUBS de la DÉFENSE
Les 25 et 26 juin 2016 à BESANÇON (Doubs)

Nota : Un plan de la ville de Besançon sera remis à chaque compétiteur lors de l'accueil, ceci dans le but de ne pas surcharger le volume de la note avec des photos de plans.

Rappel des différentes adresses pour recherche sur le plan de Besançon.

Accueil :

- Terrains de la PFC - 68, chemin des Planches - 25000 Besançon.

Restauration :

- Cercle de la Légion de Gendarmerie de Franche-Comté - 26, rue des Justices - 25000 Besançon

Hébergement :

- Hôtel IBIS Budget Besançon Ouest - ZAC de Châteaufarine - 6, rue Louis Aragon - 25000 Besançon
- Hôtel IBIS Budget Besançon Nord - 1, rue de la Poste - 25048 Besançon

ANNEXE 10
CHALLENGE DU FAIR-PLAY
de la Fédération des clubs de la défense

PRINCIPES GÉNÉRAUX

ARTICLE 1

La Fédération des clubs de la défense s'engage à soutenir l'action de l'Association française pour un sport sans violence et pour le fair-play (AFSVFP).

ARTICLE 2

Les activités sportives et culturelles organisées par la Fédération des clubs de la défense privilégient ainsi le code d'éthique inscrit dans ses statuts :

- Se conformer aux règles du jeu.
- Respecter les décisions de l'arbitre ou du juge.
- Respecter adversaires et partenaires.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie.
- Être maître de soi en toutes circonstances.
- Être loyal dans l'activité fédérale et dans la vie.
- Être exemplaire, généreux et tolérant.

ARTICLE 3

Dans cet esprit, il est créé un Challenge du Fair-Play de la Fédération des clubs de la défense, destiné à honorer une personne ou un club ayant accompli un geste ou un acte de fair-play ou ayant eu un comportement général ou exceptionnel, exemplaire au plan éthique.

ARTICLE 4

Le Challenge n'honore pas une carrière, ni des résultats, ni des services rendus, qui peuvent être récompensés différemment.

ARTICLE 5

Le Challenge est une récompense fédérale.

Toute candidature fait l'objet d'une demande écrite, transmise par les ligues régionales au moyen d'un formulaire comportant les coordonnées personnelles du candidat et la justification de la proposition à l'obtention de la récompense.

ARTICLE 6

Les critères d'appréciation du comportement d'un candidat au Challenge du Fair-Play se fondent sur les vertus humaines de justice, de loyauté, d'altruisme, de solidarité, d'équité, de courtoisie, de franchise et de respect.

ARTICLE 7

Un jury est constitué au plan national.

Il se compose du président de la Fédération des clubs de la défense, du président et des membres de la commission éthique, du président de la commission culturelle et du président de la commission sportive. Un membre de l'AFSVFP est associé au jury.

Le jury est souverain dans ses choix.

La voix du président de la Fédération des clubs de la défense est toujours prépondérante.

ARTICLE 8

Le Challenge concerne l'ensemble des activités sportives et culturelles organisées par la Fédération des clubs de la défense, les ligues et les clubs sur le territoire métropolitain et dans les départements et territoires d'outre-mer.

ARTICLE 9

Constitué d'un trophée et d'un diplôme, le Challenge est remis au lauréat, chaque année à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération des clubs de la défense, par le président de la Fédération des clubs de la défense.

Le président de l'AFSVFP participe à la cérémonie de remise de trophée.

ARTICLE 10

Le trophée n'est pas acquis définitivement par le lauréat, mais remis en jeu chaque année.

Le lauréat en conserve une réplique.

ANNEXE 11

CHARTRE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Charte du Sport Français pour le développement durable

Un développement non durable de la société et ses conséquences (réchauffement climatique, désordres sociaux) constitue une menace pour le sport et la pratique du sport ne peut se concevoir que lorsque les besoins fondamentaux des hommes et des femmes sont satisfaits. Le développement durable est une condition sine qua non de la durabilité du sport.

Premier loisir des Français, activité reconnue, le sport fait partie intégrante de la société. Cette reconnaissance lui confère une responsabilité sociale qu'il doit et veut exercer en contribuant au développement durable de notre société.

Dans le prolongement de l' « Agenda 21 du mouvement sportif français », le CNOSF souhaite mobiliser l'ensemble du mouvement sportif autour de huit grands objectifs qui constituent autant d'engagements pour un sport et une société écologiquement, socialement et économiquement responsable et durable. Ces huit objectifs constituent « la charte du sport pour le développement durable ».

Le CNOSF propose à tous ses membres — et au-delà à toutes les parties prenantes du sport : partenaires, collectivités territoriales, médias, ... — de s'y associer.

En adhérant volontairement à cette charte, chaque signataire témoigne de son engagement à « agir pour le bien-être des générations actuelles en préservant celui des générations futures ». Ainsi nous ferons vivre les valeurs olympiques et pourrons contribuer à un développement durable du sport et de notre société.

Premier objectif :

Améliorer la gouvernance du sport pour conduire les politiques sportives de manière durablement et socialement responsable. Améliorer la contribution du sport aux politiques de Développement Durable.

- Inscrire le Développement Durable dans les statuts et règlements des organisations sportives, désigner des responsables développement durable, mettre en place des commissions, publier chartes, déclarations, Agendas 21. S'associer aux politiques et plans d'action mis en œuvre à tous niveaux. Participer aux Agendas 21 locaux.
- Associer les pratiquantes et les pratiquants (notamment les jeunes), les partenaires publics et privés, les acteurs économiques à la définition, la conduite, l'évaluation des politiques sportives.
- Conduire les politiques sportives de manière éco-responsables et durables, adopter les plans d'action correspondants, les doter de moyens.
- Développer des systèmes de contrôle de l'application des mesures décidées et notamment de la charte, mettre en œuvre des démarches de progrès et de qualité, publier des bilans des réalisations.

Deuxième objectif :

Renforcer la contribution du sport à l'éducation, l'épanouissement des hommes et des femmes. Contribuer à la formation au développement durable.

- Promouvoir les valeurs olympiques comme contribution du sport à la formation de tous : amitié, solidarité,

excellence, respect, fair-play, lutte contre la violence dans et autour du sport.

- Organiser les activités et les équipements pour rendre effectif le droit au sport pour tous.
- Permettre à chacun d'atteindre son excellence sportive et aux meilleurs d'exercer leur activité au plus haut niveau.
- Contribuer à la formation, l'éducation au Développement Durable : communiquer sur ce thème (revues, documents, colloques, internet, ...), former les pratiquants et les cadres (contenus adaptés dans les formations et programmes pédagogiques), mobiliser les personnalités du sport pour qu'ils apportent leur notoriété au service du Développement Durable.

Troisième objectif :

Contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité entre peuples et territoires, genres et générations.

- Contribuer à la résolution des déséquilibres territoriaux et sociaux par l'implantation d'équipements et d'activités dans ces territoires (politiques des quartiers). Adapter les activités aux caractéristiques et aux besoins des territoires et des publics (migrants, situations sociales particulières, ...)
- Handicaps, encourager la mixité valides /handicapé (locaux, activités), employer des handicapés dans les organisations sportives, rendre accessibles les locaux et aménager des places spectateurs dans les installations sportives (tous handicaps).
- Encourager activement l'accès des femmes aux responsabilités, aux activités.

Le SPORT Notre passion commune



Quatrième objectif :

Promouvoir dans toutes leurs dimensions les relations du sport et de la santé.

- Développer des programmes de pratiques du sport comme facteur de santé, de lutte contre l'obésité et de prévention des maladies.
- Préserver la santé et la sécurité des sportifs par l'établissement de programmes et règlements sportifs adaptés, développer une médecine sportive de prévention, un suivi médical des sportifs, prévenir les accidents sportifs.
- Lutter contre le dopage par des programmes d'éducation, contrôler leur mise en œuvre, sanctionner.
- Promouvoir le sport des seniors (santé, maintien de l'autonomie).
- Prendre en compte la santé et la sécurité des publics et des organisateurs lors de la planification des manifestations (bruit, qualité de l'air, accidents, ...) et de la conception des équipements.

Cinquième objectif :

Lutter contre les changements climatiques, promouvoir la sobriété énergétique.

- Repenser l'organisation des activités pour minimiser la production de gaz à effet de serre. Veiller à limiter les déplacements lors de l'établissement des calendriers et le choix des lieux d'implantation des équipements et manifestations. Privilégier les activités à bilan carbone neutre.
 - Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement.
 - Conduire des bilans carbone des organisations et activités.
- Adopter les mesures correctives adéquates.
- Favoriser les nouvelles technologies (vidéo, télé conférence, ...) qui rendent inutiles les déplacements des personnes.
 - Conduire des programmes d'économie d'énergie et des ressources.
- Privilégier les ressources renouvelables.

Sixième objectif :

Protéger et valoriser ses lieux d'exercice sportifs.
Promouvoir des comportements sportifs durables et responsables.

- Développer des programmes de formation, d'éducation, d'information à l'environnement dans les programmes des pratiquants, éducateurs et dirigeants. Lancer des programmes d'études et des recherches pour alimenter ces travaux.

- Changer les habitudes des sportifs, promouvoir les gestes utiles, les « démarches éco participatives ».
- S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature, adapter les activités aux contraintes environnementales, au respect de la biodiversité.
- Promouvoir un mode de gestion exemplaire des associations sportives : économiser les ressources naturelles (achats de produits recyclés), déchets (les limiter en amont, les traiter en aval), recycler les matériels sportifs.

Septième objectif :

Prendre en compte l'environnement et le développement durable à toutes les étapes de la planification, la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels.

- Manifestations : concevoir et gérer les manifestations de manière responsable et durable, élaborer des cahiers des charges adaptés.
- Équipements (neuf et réhabilitation) : Concevoir et répartir les équipements pour améliorer leur contribution à un aménagement équilibré du territoire. Adopter des normes de construction des bâtiments exigeantes (HQE, norme QEB-AFNOR, ...). Développer des programmes d'économies d'énergie, viser pour les bâtiments sportifs l'objectif « bâtiment à énergie positive » (solaire, photovoltaïsme, isolation, ...).
- Matériels : mettre en œuvre des politiques d'achat éco responsables, allonger la durée de vie des matériels (réutilisation, ...), traiter les matériels sportifs en fin de vie (recyclage, destruction contrôlée, ...).

Huitième objectif :

Renforcer la contribution du sport à une économie durable, à la solidarité sportive internationale et à la paix dans le monde.

- Organiser les activités sportives de manière à laisser un héritage positif et durable pour les territoires et les populations (retombées économiques positives, réhabilitation et revitalisation de sites, sensibilisation accrue à l'environnement, politiques et mesures environnementales améliorées, emplois, ...). Développer des emplois de qualité dans le sport. Les pérenniser.
- Tenir compte dans les politiques d'achat, dans les échanges, des droits fondamentaux de la personne (achats responsables et équitables, travail des enfants, ...).
- Multiplier les actions de coopérations sportives et de solidarités internationales. Les organiser dans le sens du co-développement et de la paix dans le monde.

Charte adoptée le 2 juillet 2008,

signée par les présidents des fédérations membres du CNOSF lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2009.

Le Sport Notre Passion Commune

